



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 06 Mai 2025

Délibération n° **2025-89 R**
Objet : **Avenant n°1 Mission**
Sécurité Protection de la Santé pôle
culturel

L'an deux mille vingt-cinq, le Six Mai à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Vingt Quatre Avril deux mille
vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le
Maire,
Secrétaire de séance : Madame Audrey CEARD, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de votants : 28

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON,
Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude
RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame
Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS,
Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN,
Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUSSIÈRE,
Monsieur Olivier LEFRANÇOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir Monsieur Jean Claude DOU
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Robert PELLISSIER donne pouvoir à Monsieur Jean Louis RIFFAUD
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Pierre BRUYAT

Excusé :

Monsieur Patrice RENOUF

Le contrat de coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS) pour le pôle culturel, a été attribué en juin 2018 à la société APAVE SUD EUROPE, à 05000 GAP.

La modification n° 1 faisant l'objet de la présente délibération porte sur une revalorisation du contrat, consécutive à l'augmentation du montant des travaux engagés pour le pôle culturel.

La mission initiale avait été établie sur la base d'un montant de travaux de 4 762 541,67 € HT. Ce montant s'élève désormais à 7 877 501 € HT, entraînant une réévaluation du contrat.

Ainsi, le montant de la mission passe de 9 700,00 € HT à 16 044,32 € HT, soit une augmentation de 6 344,32 € HT, correspondant à une hausse de 65,4 %

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission MAPA 05 mai 2025,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020.99 R du 29 juin 2020 portant sur les délégations à Madame le Maire,

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer la modification n°1 avec la société APAVE SUD EUROPE
- **Dit** que les dépenses seront prises sur l'opération 0134 du budget général.

Fait à Embrun,

Le 07 Mai 2025

Madame Le Maire

Chantal EYMEOUD

